



NOUVEAU

COLLECTE DES DÉCHETS AMANTÉS

MODE D'EMPLOI

Pour faciliter l'évacuation de ce déchet dangereux et répondre aux enjeux environnementaux, la Communauté d'Agglomération de Saintes propose aux particuliers un service de collecte d'amiante sur rendez-vous.

MODE D'EMPLOI DE LA COLLECTE D'AMIANTE

1

Prendre rendez-vous au 05 46 98 07 19 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

2

Retrait des kits (sacs et équipements de protection) aux dates et lieux indiqués sur la convocation.

3

Préparation et emballage de l'amiante.
L'emballage des déchets amiantés doit se faire au domicile avant le jour du dépôt en déchetterie.



DÉCHETS ACCEPTÉS :

- Canalisations
- Tôles ondulées



DÉCHETS REFUSÉS :

- Les déchets d'amiante dans un tout autre emballage que celui fournit.
- Tout mélange de déchets. Le sac ne doit contenir que des déchets d'amiante.

4

Dépôt de l'amiante en déchetterie. Rendez-vous à la déchetterie au jour et à l'heure mentionnés sur la convocation

5

Présentez la convocation à l'agent en charge de la collecte de l'amiante.

Dans la zone de collecte, un agent contrôlera la fermeture de l'emballage avant le déchargement.



EMBALLAGE

La Communauté d'agglomération de Saintes fournit gratuitement l'emballage réglementaire, 1 big bag de 1m³ par foyer et 1 kit de protection (gants, masque, combinaison, lunettes) sur présentation de la convocation confirmant l'inscription à la collecte et d'un justificatif de domicile. L'emballage doit être retiré au préalable, avant la date de collecte.



Afin d'éviter l'envol des fibres, les déchets doivent être emballés hermétiquement à votre domicile



- Ne pas casser, percer, scier ou meuler l'amiante
- En aucun cas, il n'est possible d'emballer les déchets d'amiante le jour de la collecte à la déchetterie



CHARGEMENT & TRANSPORT



- Vérifier votre chargement afin d'éviter l'envol de fibres
- Les anses du sac doivent être accessibles
- Éviter le dépôt dans un coffre de voiture, privilégier l'utilisation d'une remorque ou un autre véhicule adapté



- Tout convoi non ou mal emballé, non étiqueté est refusé
- La hauteur du contenu ne doit pas dépasser les anses du big bag



a

QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ?

L'amiante lié, aussi appelé amiante-ciment est un matériau de construction dont les fibres d'amiante sont intégrées à un liant solide.

Utilisé largement jusqu'en 1996, l'amiante est un déchet dangereux. Les conditions de transport et de dépôt sont réglementées, notamment pour la protection des habitants et des agents de déchetterie.

5 DÉCHETTERIES À VOTRE SERVICE SUR LE TERRITOIRE

DÉCHETTERIE NORD : Rue de Taillebourg - Saintes

DÉCHETTERIE OUEST : ZAC des Coteaux - Saintes

DÉCHETTERIE DE CORME-ROYAL : Rue du Fief du Moulin

DÉCHETTERIE DE CHANIERES : 69 Chemin des Prises

DÉCHETTERIE DE BURIE : Rue du Parc

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AMIANTE :

- www.inrs.fr
- www.agglo-saintes.fr → RUBRIQUE DÉCHETS

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Ecosite - ZI des Charriers
1, impasse des Perches - 17100 Saintes
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

☎ 05 46 98 07 19

✉ info@agglo-saintes.fr